

## **Notification**

(art. 36, let. b, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA; RS 172.021)

*Van Osten III Raymond James*, né le 8 juillet 1954, Greenville, Mississippi (Etats-Unis d'Amérique), sans domicile de notification en Suisse.

Dans le cadre du recours daté du 11 mai 2014, interjeté contre la décision de l'Office fédéral des migrations (ODM; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Secrétariat d'Etat aux migrations [SEM]) du 26 mars 2014, le Tribunal administratif fédéral, par arrêt du 19 mai 2015, a prononcé:

1. Le recours est irrecevable.
2. Il n'est pas perçu de frais de procédure.

2 juin 2015

Tribunal administratif fédéral:

Cour III